# Bulletin de souscription / adhésion





TOUT DOSSIED INCOMPLET HE DOUDDA ÊTDE TDAITÉ

■ NON

À RETOURNER SIGNÉ AU SIÈGE ADMINISTRATIF:

MNSPF - 6 boulevard Déodat de Séverac CS 60 327 - 31773 Colomiers cedex

fiche de lei	iscignic	IIIGIIIS		1001 DOSSIER	INCOMPLET NE P	OURKA EIRE IRAIIE
CADRE RÉSERVÉ À LA M	INSPF :		CODE PROMO	OTIONNEL :		
SOUSCRIPT	EUR	À COMPLÉTER	EN MAJUSCUL	ES		
DENTITÉ *		Les champs marq	ués d'une * sont o	bligatoires et doiver	nt être lisibles et sans	s rature.
M. MME NON	М					
NOM DE NAISSANCE						
PRÉNOM(S)						
DATE DE NAISSANCE	1 1	LIEU DE NAISSAN	NCE			
N° DE SÉCURITÉ SOCIALE						
SITUATION FAMILIALE	célibataire	☐ vie maritale / p.a.c.s	marié(e)	séparé(e)	divorcé(e)	veuf(ve)
ADRESSE *						
N° VOIE						
APPARTEMENT	ÉTAGE	BÂTIMENT/ RÉSIDENCE	E/ ESCALIER			
BP/LIEU-DIT					CEDEX	
CODE POSTAL	VILLE					
ΓÉL. DOMICILE *		TÉL. MOBILE *				
EMAIL			@	)		
SITUATION PROFESSI	ONNELLE *					
SI ACTIVITÉ SAPEUR-POMPIER	☐ JSP	☐ SPV ☐ Ancien Sape	ur-Pompier	Retraité		
CENTRE DE SECOURS						
SDIS DE RATTACHEMENT	SIADHÉR	EENT À L'UDSP, LAQUELLE ?	SI DOUBLE	E STATUT SDIS DE RA	ATTACHEMENT N°2	
PROFESSION						
ALITHES DENSEIGNER	MENTO *					

À LA DATE DE PRISE D'EFFET DU PRÉSENT CONTRAT, AUREZ-VOUS D'AUTRES GARANTIES PRÉVOYANCE ?

SI OUI, LESQUELLES?

# Bulletin de souscription / adhésion





À RETOURNER SIGNÉ AU SIÈGE ADMINISTRATIF :

MNSPF - 6 boulevard Déodat de Séverac CS 60 327 - 31773 Colomiers cedex

## Protection des données à caractère personnel / droit de renonciation

### Protection des données à caractère personnel

### Comment et pourquoi sont utilisées vos données ?

Vos données à caractère personnel pourront être transférées à votre assureur, CNP Assurances, pour réaliser les traitements dont il est responsable, et notamment ceux qui concernent l'évaluation des engagements pris à l'égard des assurés et les analyses statistiques de risques.

Les destinataires de ces données personnelles sont les personnels dûment habilités de CNP Assurances.

Vos données seront conservées par CNP Assurances durant toute la vie du contrat, jusqu'à expiration à la fois des délais de prescription légaux et des délais prévus par les différentes obligations de conservation imposées par la réglementation.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Lorsqu'un consentement est nécessaire au traitement, vous disposez du droit de le retirer. Sous certaines conditions règlementaires, vous disposez du droit de demander la limitation du traitement ou de vous y opposer. Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez transmises lorsqu'elles étaient nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis.

Vous pouvez exercer ces différents droits sur les traitements pour lesquels CNP Assurances est responsable en vous rendant sur www.cnp.fr/particulier/deja-assure, ou en contactant directement le service Délégué à la Protection des Données par courrier (CNP Assurances - Délégué à la Protection des Données, 4 Place Raoul Dautry, 75716 Paris Cedex 15) ou par courriel (dpo@cnp.fr). Les réclamations touchant au traitement de vos données à caractère personnel pourront également être adressées au service Délégué à la Protection des Données. En cas de désaccord persistant concernant vos données, vous avez le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 place de Fontenoy 75007 Paris, https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil, 01 53 73 22 22.

Vos données à caractère personnel ainsi que celles de vos éventuels ayants droit sont collectées et traitées par la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France au titre de la passation, de la gestion et de l'exécution de votre contrat, ainsi nous utilisons :

- Des données relatives à l'âge, la situation familiale et professionnelle, à la santé. Ces données sont notamment nécessaires à l'étude des besoins et du profil afin de proposer des produits et services adaptés.
- Les coordonnées de contact, le Numéro de Sécurité sociale et les informations bancaires pour la gestion administrative, technique et commerciale du contrat et des services associés. Elles peuvent également être utilisées pour poursuivre nos intérêts légitimes de protection et de développement des activités et d'amélioration continue des produits et services offerts à nos adhérents au travers de :
- La réalisation d'analyses et d'études portant sur le fonctionnement des contrats pour mettre au point de nouvelles offres de complémentaire santé, individuelle ou collective ;
- La mise en oeuvre d'opérations de prospection, commerciales ou promotionnelles, et de fidélisation en fonction de l'analyse de votre situation personnelle, familiale ou professionnelle et de vos contrats;
- La lutte contre la fraude, notamment à partir de la détection d'anomalies dans le fonctionnement des contrats, pouvant conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Elles sont enfin traitées pour satisfaire à nos obligations légales et règlementaires, notamment :
- La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- Les déclarations obligatoires auprès des autorités et administrations publiques. Nous pouvons être amenés à mettre en oeuvre des traitements automatisés ou de profilage fondés sur l'analyse de vos données, notamment pour répondre à nos obligations de conseil, pour déterminer les garanties, les prestations et vous proposer des contrats et services adaptés.

Les données nécessaires à la gestion de votre contrat et des services associés sont conservées pendant la durée de votre contrat et jusqu'à expiration des délais de prescriptions légaux. Les données utilisées à des fins de prospection et d'information commerciale sont conservées pendant la durée de votre contrat et pour une durée de 3 ans après la fin de votre contrat ou après le dernier contact émanant de votre part.

Les informations présentées comme obligatoires sont nécessaires à la bonne exécution de votre contrat, leur absence pourrait entraîner la nullité de ce dernier.

Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services de la MNSPF en relation avec vous et vos ayants droit, aux prestataires, aux délégataires, aux partenaires de la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France, ainsi qu'aux administrations et autorités publiques concernées.

### Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous disposez du droit de demander l'accès aux données vous concernant, leur rectification, leur effacement et leur portabilité. Vous pouvez aussi, sous certaines conditions, demander la limitation d'un traitement ou vous opposer à sa mise en oeuvre. Enfin, vous avez la possibilité de définir des directives générales et particulières précisant la manière dont vous entendez que soient exercés ces droits, après votre décès.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France, à l'attention du Délégué à la protection des données (DPD) - 6 boulevard Déodat de Séverac – CS 60327 – 31773 COLOMIERS cedex ou à dpd@mnspf.fr

## Doit de renonciation au démarchage à domicile

Toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile, à sa résidence, ou à son lieu de travail, même à sa demande, et qui adhère dans ce cadre à un règlement ou un contrat collectif à adhésion facultative à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la signature du bulletin d'adhésion sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

La lettre sera rédigée comme suit : « Je soussigné(e) (nom / prénom), n° de contrat...demeurant à (adresse complète), déclare renoncer à ma garantie..., et entends recevoir dans un délai maximum de 30 jours, la restitution de l'intégralité de ma cotisation, soit.... Date et signature ».

Talk à	lo.	

# souscription / adhésion





À RETOURNER SIGNÉ AU SIÈGE ADMINISTRATIF:

MNSPF - 6 boulevard Déodat de Séverac CS 60 327 - 31773 Colomiers cedex

## Contrat Perte de Revenus Non Fonctionnaire

Les champs marqués d'une \* sont obligatoires et doivent être lisibles et sans rature.

✓ DATE D'ADHÉSION SOUHAITÉE : 01.			].					
-----------------------------------	--	--	----	--	--	--	--	--

## Je souscris au contrat Perte de Revenus Non Fonctionnaire : Garantie Incapacité de travail 18,90€ 37,81€ 75,61€ 94,52€ 56.71€ Avec un délai de carence de : 0 / 15 jours 30 jours 60 jours 90 jours Garantie Invalidité

Je	le valide mon <b>adhésion</b> *						
ŀ	Je déclare ne pas être en cours d'arrêt de travail.						
	Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des Statuts MNSPF, du Document d'Information sur le Produit d'assurance (IPID) avant de signer ma demande d'adhésion, de la notice d'information et des conditions tarifaires afférentes au contrat auquel je souhaite adhérer, de les avoir conservés et d'en avoir accepté les dispositions.						
	☐ Je déclare mes réponses complètes, sincères et conformes à la vérité.						
	☐ Je souhaite recevoir des e-mails et sms d'information sur les offres produits et services de la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France et de ses partenaires (je peux à tout moment modifier mes préférences sur simple demande).						
I	Fait à, le						
	SIGNATURE ADHÉRENT (MEMBRE PARTICIPANT): PRÉCÉDÉE DE LA MENTION "LU ET APPROUVÉ"						
	N'OUBLIEZ PAS DE CONSERVER UNE						

Pièces à fournir
Le présent bulletin de souscription/adhésion dûment complété et signé par le candidat à l'adhésion
Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité du titulaire du contrat
Relevé d'Identité Bancaire (RIB) pour le prélèvement et/ou le versement des prestations + le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé
Justificatif de votre activité
Déclaration d'Etat de Santé (DES) et/ou Questionnaire Médical (QM)
Pièces médicales le cas échéant
Dernier Bulletin de Salaire
Dernier Avis d'imposition

BA Prévoyance - Bulletin de souscription/adhésion pour la garantie Perte de Revenus Non Fonctionnaire assurée par CNP Assurances

COPIE DU BULLETIN D'ADHÉSION

# souscription / adhésion





BA Prévoyance - Mandat SEPA pour la garantie Perte de Revenus Non Fonctionnaire assurée par CNP Assurances

À RETOURNER SIGNÉ AU SIÈGE ADMINISTRATIF:

MNSPF - 6 boulevard Déodat de Séverac CS 60 327 - 31773 Colomiers cedex

Règlement de mes	cotisations et pé	riodicité
Les champs marqués d'une * sont obligatoi	res et doivent être lisibles et sans rature.	
Je choisis le mode de règler	nent de mes cotisations et l	a périodicité*:
PRÉLÈVEMENT BANCAIRE (sans frais MNSPF Les prélèvements s'effectuent le 5 du mois (par défaut		iel semestriel annuel
☐ CHÈQUE → ☐ trimestriel (par défaut)	semestriel annuel	
☐ PRÉCOMPTE SUR SALAIRE (si convention pré	alablement établie avec votre employeur - périodic	cité mensuelle)
Mandat de pré	elèvement <b>SEP/</b>	4
instructions de la MNSPF. Vous bénéficierez du droit remboursement doit être présentée dans les 8 semain	d'être remboursé par votre banque suivant les con- es suivant la date de débit de votre compte pour un andat sont expliqués dans un document que vous po	e pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux ditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de prélèvement autorisé et, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélève-uvez obtenir auprès de votre banque. La notification du prélèvement vous sera adressée lèvement.
Référence Unique du Mandat :	à compléter par la MNSPF	
Débiteur		Identifiant créancier SEPA : FR80ZZZ634211
Nom et Prénom(s)*:		
Adresse*:		Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers d France
		6 houlevard Déodat de Séverac
Code postal* Ville*:		00 00 027
Pays*:		31773 COLOMIERS Cedex France
IBAN*		
BIC*		
Cianá à* .		CHAMPS D'APPLICATION DU MANDAT DE PRÉLÈVMENT SEPA   Application à l'ensemble des contrats conclus avec le créancier (par défaut)
Signé à*:		Application à ce contrat uniquement
Le*	Ci la titulaira du cod	npte est différent du souscripteur du contrat, alors merci de préciser :
Signature du titulaire du compte* :		lu souscripteur du contrat
	71 Hotor	du souscripteur du contrat
Il est entendu qu'en cas de litige sur un prélèvement, vous devrez régler	r la différent avec l'arganismo créansier MNSDE. 6 houlovard Déads	et do Séveras CS 60 327 - 31773 COLONIEDS Codov
Votre banque n'aura pas à vous aviser de l'éxécution desdites opération		
Dàglamant da m	oo prostations	
Règlement de mo	es presidiions	
. Je souhaite que le re	mboursement de mes	prestations s'effectue*
sur la compte déclaré CL DESSUS	s dans la mandat de prélèvement SEPA n	our moi et tous les bénéficiaires de mon contrat, par défaut.
' -	•	bus, en indiquant au dos des RIB, les nom(s) et prénom(s))
	Terento IXID des personnes declarees di-desso	nus, en mulquant au dos des mis, les nom(s) et prenom(s)
pour moi, adhérent	ácisez Nom et Pránom :	
T.		our les autres contrats souscrits à la MNSPF / N° contrat :
N° contrat :	N° contrat :	N° contrat :
IN COMMAN.	in contrat.	in contrat .

Document contractuel - Contrat Perte de Revenus Non Fonctionnaire (PRNF) régi par le Code des Assurances, est assuré par CNP Assurances I Siège social : 4, place Raoul Dautry 75716 Paris Cedex 15 I Tél : 01 42 18 88 81 www.cnp.fr I Groupe Caisse des Dépôts - société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré I 341 737 062 RCS PARIS I Entreprise régie par le Code des Assurances. Notice d'information et contrat distribués et gérés par la **Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de**France. Siège social : 32 rue Bréguet 75011 PARIS – Siège administratif : 6 boulevard Déodat de Séverac CS 60 327 – 31773 COLOMIERS Cedex. Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirène sous le numéro SIREN 776 949 760. Mutuelle substituée par la mutuelle VIASANTÉ. Siège social : 14/16 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS. Mutuelle immatriculée sous le N° SIREN 777 927 120 et régie par le livre II du Code de la Mutualité. La mutuelle VIASANTÉ se substitue à la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers de France dans les conditions de l'article L.211-5 du code de la Mutualité. PL\_Prev\_BA\_PRNF\_17092020